





**7. Administration, finances et ressources humaines**

- 7.1. Fermeture des services municipaux pour l'année 2013;
- 7.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5 (MADA);
- 7.3. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5;
- 7.4. Mandat pour accompagnement et surveillance de travaux d'aqueduc;
- 7.5. Nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle;
- 7.6. Adhésion à l'AQME et participation à la rencontre municipale de l'énergie;
- 7.7. Don à Centraide;
- 7.8. Paiement de factures par voie électronique;
- 7.9. Autorisation du paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2013;

**8. Travaux publics**

**9. Urbanisme et environnement**

**10. Sécurité incendie et sécurité publique**

**11. Loisirs, culture et tourisme**

- 11.1. Autorisation d'afficher le poste de coordonnateur du camp de jour;
- 11.2. Subventions à divers organismes;

**12. Bibliothèque**

- 12.1. Modification au statut de Mme Sandra Savard, commis à la bibliothèque;

**13. Période de questions et réponses**

**14. Avis de motion et règlements**

- 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2013-226 relatif à la bibliothèque municipale;

**15. Comptes**

- 15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2012;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

**5. RÉS. 002.01.2013 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 et de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 et de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



**6.1 RÉS. 003.01.2013 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES  
POUR DES SERVICES D'EXCAVATION POUR  
L'ANNÉE 2013**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, et le directeur du Service des travaux publics, M. Marc Ethier, à aller en appel d'offres pour des services d'excavation pour l'année 2013 conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**6.2 RÉS. 004 .01.2013 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES  
POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, et la directrice du Service des loisirs et du tourisme, Mme Belinda Proulx, à aller en appel d'offres pour la réfection des terrains de tennis.

Adoptée

**7.1 RÉS. 005.01.2013 FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR  
L'ANNÉE 2013**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Conformément aux fêtes légales prévues par la Loi et à la convention collective en vigueur de fermer tous les services municipaux pour les fêtes suivantes :

Le Vendredi saint, le 29 mars  
Le lundi de Pâques, le 1<sup>er</sup> avril  
La fête des Patriotes, le 20 mai  
La fête Nationale, le 24 juin  
La fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet  
La fête du Travail, le 2 septembre  
Le jour de l'Action de grâces, le 14 octobre  
Les fêtes de Noël, soit du 24 décembre 2013 au 2 janvier 2014 inclusivement.

Que les services de la bibliothèque municipale soient ouverts à la population le Samedi saint, le 23 mars, selon l'horaire régulier, soit de 9 h à 12 h 30.

Que les services du bureau touristique soient ouverts à la fête Nationale, le 24 juin, à la fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet ainsi qu'à la fête du Travail, le 2 septembre, selon l'horaire régulier.

Adoptée



**7.2 RES. 006.01.2013 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 2.5 (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement et d'élargissement de trottoir, conformément à la politique familiale – municipalité amie des aînés et du plan d'action triennal qui en découle, adoptés en décembre 2011, tels que proposés par le comité famille-aînés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2.5 du PIQM relativement au projet de remplacement et d'élargissement de trottoirs.

Que la Municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de remplacement et d'élargissement de ± 720 mètres linéaires de trottoirs sur la rue de l'Église;

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de remplacement et d'élargissement de ± 720 mètres linéaires de trottoirs sur la rue de l'Église dans le cadre du volet 2.5 du PIQM.

Adoptée

**7.3 RES. 007.01.2013 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, SOUS-VOLET 1.5**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement/réhabilitation de conduites d'aqueduc de la rue Allard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



Que le conseil de la Municipalité de Labelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement de conduites d'aqueduc de la rue Allard.

Que la Municipalité s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux.

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de remplacement de conduites d'aqueduc de la rue Allard le cadre du volet 1.5 du PIQM.

Adoptée

**7.4**      **RÉS. 008.01.2013**                      **MANDAT POUR ACCOMPAGNEMENT ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au remplacement de 204 mètres linéaires de conduites d'aqueduc sur la rue Allard;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être réalisés en régie interne mais doivent être supervisés par un ingénieur pour pouvoir bénéficier d'une aide financière gouvernementale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme GENIVAR pour accompagner la Municipalité dans ses démarches relatives à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ainsi que pour la surveillance des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard pour un montant estimé à 1 260 \$ par semaine, plus les taxes, pour une durée prévue de 3 semaines, le tout selon leur offre de services présentée le 18 janvier 2013 à prendre à même le poste budgétaire 02-41200-411.

Le présent mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt à venir concernant ces travaux par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'obtention d'une aide financière gouvernementale (PIQM), à l'exception de la validation de l'estimé et de la méthodologie des travaux.

Adoptée

**7.5**      **RÉS. 009.01.2013**                      **NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'administrateur nommé par la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle, créée par le départ de Mme Solange Brisebois, nommée par la résolution numéro 282.09.2008;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De nommer Mme Guylaine Gareau à titre d'administratrice bénévole au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle, en remplacement de Mme Solange Brisebois.

Adoptée

**7.6 RÉS. 010.01.2013 ADHÉSION À L'AQME ET PARTICIPATION À LA RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Labelle à L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) pour l'année 2013 au coût de 195 \$.

D'autoriser M. Claude Labonté à participer à la rencontre municipale de l'énergie qui aura lieu à Shawinigan les 4 et 5 avril 2013 au coût de 183,75 \$ et de lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives

Adoptée

**7.7 RÉS. 011.01.2013 DON À CENTRAIDE**

CONSIDÉRANT les profits réalisés lors de la tenue du déjeuner du maire, organisé par le conseil municipal, le 25 novembre 2012;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement de la totalité des profits réalisés lors de la tenue du déjeuner du maire, le 25 novembre 2012, au montant de 4 033,33 \$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides, poste budgétaire 02-70190-610.

Adoptée

**7.8 RÉS. 012.01.2013 PAIEMENT DE FACTURES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus commun de payer certains fournisseurs par voie électronique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accès au paiement de divers fournisseurs par voie électronique;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux de payer certains fournisseurs selon cette méthode;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De permettre le paiement des fournisseurs suivants, et de tout autre qui pourrait s'ajouter dans le temps, par voie électronique et de rendre la directrice générale et/ou la directrice des finances habile à traiter ces paiements.



Bell Canada  
 Bell Mobilité Cellulaire  
 Bell Mobilité Pagette  
 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances  
 Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec  
 Fonds de solidarité FTQ  
 Hydro-Québec  
 Rogers Sans-Fil / Rogers Wireless  
 Société Québécoise d'assainissement des eaux  
 Visa Desjardins

Adoptée

7.9

**RÉS. 013.01.2013      AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES  
 INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2013**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes prévues au budget pour l'année 2013 :

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	92 062 \$
Salaires	140 à 150	1 229 560 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	386 162 \$
Téléphonie	331	17 853 \$
Internet	335	1 101 \$
Contrat de gestion piscine	411	52 000 \$
Assurance générale	421	77 329 \$
Contrat de déneigement	443	240 000 \$
Contrat de gestion patinoire	447	26 500 \$
Immatriculation des véhicules	455	13 052 \$
Cotisations et abonnements	494	20 210 \$
Location de bâtiment	511	14 450 \$
Location de terrain	512	1 280 \$
Électricité	681	156 567 \$
Intérêts sur la dette à long terme	840	166 305 \$
Quote-part MRC	951	517 881 \$
Quote-part OMH	963	10 000 \$
	<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>3 022 312 \$</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>4 572 540 \$</b>
	<b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b>	<b>66.10%</b>

Adoptée



**11.1 RES. 014.01.2013 AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE DE COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QU’afin de s’assurer du bon fonctionnement du camp de jour, il est nécessaire d’embaucher un coordonnateur;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption des budgets 2013, un montant avait été prévu pour le salaire dudit poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur serait ouvert à partir du mois d’avril et, par conséquent, qu’il est préférable d’afficher ledit poste le plus tôt possible dans les universités, les cégeps et journaux de la région afin de trouver du personnel qualifié;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

Que le poste de coordonnateur du camp de jour soit affiché sur le site Internet de la Municipalité, d’Emploi-Québec, de Québec municipal, dans l’Info municipale et dans le journal L’Information du Nord, secteur de Mont-Tremblant et Vallée de la Rouge.

Adoptée

**11.2 RÉS. 015.01.2013 SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT l’étude des demandes faites par l’ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’accorder et de verser aux organismes, qui ont respecté les procédures de la politique 2008-28, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- 4450\$ au Comité des Loisirs pour l’ensemble de ses activités;
- 250 \$ au Cercle de Fermières;
- 4000 \$ au Club de ski de fond de Labelle;
- 3000\$ à la Maison des Jeunes,
- 500\$ au Comptoir d’Entraide;
- 450\$ au groupe Scouts de Labelle;
- 2000\$ au CGAL;
- 200\$ à Prévoyance envers les aînés;
- 250\$ à la Polyvalente Curé-Mercure pour le Gala des Mercures 2013.

Que le montant de ces subventions soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Adoptée

**12.1 RÉS. 016.01.2013 MODIFICATION AU STATUT DE MME SANDRA SAVARD, COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la démission d’une commis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de la bibliothèque recommande que les deux postes de commis à la bibliothèque soient fusionnés en un seul poste;





CONSIDÉRANT QUE Mme Sandra Savard, commis à la bibliothèque, est intéressée par le poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder à Mme Sandra Savard le poste de commis à la bibliothèque à temps partiel, et ce, suivant l'article 4.06 de la convention collective en vigueur, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-226 RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La conseillère Nadia Masse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2013-226 relatif à la bibliothèque municipale.

**15.1 RÉS. 017.01.2013 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de deux-cent-vingt-et-un-mille-quatre-cent-soixante-six dollars et trente-huit cents (221 466,38 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	4 721,79 \$
➤ Aero-Feu limitée	4 066,85 \$
➤ Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides	4 033,33 \$
➤ Dallaire médical inc.	4 001,14 \$
➤ Gauthier M.A. électricien inc.	4 299,16 \$
➤ Gaz Mont-Tremblant inc.	3 652,75 \$
➤ JOFI (entreprises) enr.	4 405,67 \$
➤ Kayak café	3 008,65 \$
➤ Mines Seleine	15 675,35 \$
➤ MRC des Laurentides	3 022,18 \$
➤ PG Solutions inc.	20 649,54 \$
➤ Plomberie Brébeuf	13 775,73 \$
➤ Service de pneu Sarrazin inc.	13 543,11 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 339,30 \$
➤ SODEM inc.	4 497,92 \$
➤ Union des municipalités du Québec	4 844,45 \$

Adoptée



**15.2 RÉS. 018.01.2013 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de deux-cent-quarante-deux-mille-sept-cent-vingt-cinq dollars et une cents (242 725,01 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3428 à 3466 et les numéros de chèques de 34772 à 34835 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Entreprise Guy Desjardins inc.	40 344,08 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	13 774,28 \$
➤ Hydro-Québec	4 834,37 \$
➤ Hydro-Québec	2 544,36 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	9 530,34 \$
➤ 9077-2146 Québec inc.	42 634,06 \$
➤ Boucher Isabelle	5 889,60 \$
➤ Construction Telmosse et fils inc.	4 597,44 \$
➤ L'Industrielle Alliance	13 306,11 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	3 951,14 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	8 558,81 \$
➤ Receveur général du Canada	9 719,92 \$
➤ Hydro-Québec	3 393,81 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	14 074,61 \$

Adoptée

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. RÉS. 019.01.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 49.

Adoptée

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire